

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Autorisation et surveillance des établissements financiers

Echange d'informations

Autorité fédérale de surveillance
en matière de révision (ASR)

Instruments de surveillance directs

Instruments de surveillance indirects

notamment contrôles sur place,
Assessment letter, tests de
résistance, lettres de blâme,
etc.

notamment chargés
d'enquête et chargés
d'audit

Sociétés d'audit
(« bras armé » de
l'audit prudentiel
pour la FINMA)

Agrément et surveillance des sociétés d'audit

Etablissements financiers surveillés

- Il convient de distinguer entre la surveillance de la FINMA sur l'établissement financier et la surveillance de l'ASR sur la société d'audit. L'ASR est compétente pour l'agrément et la surveillance de la société d'audit, mais pas pour la surveillance de l'établissement financier.
- Pour la FINMA, les sociétés d'audit ne constituent qu'un instrument de surveillance parmi d'autres. La FINMA se sert des sociétés d'audit comme d'un « bras armé ». Elle approuve la stratégie d'audit spécifique à l'établissement financier concerné. Pour les grands établissements financiers des catégories de surveillance 1 et 2, elle définit elle-même la stratégie d'audit et la fait exécuter par la société d'audit.
- En règle générale, la société d'audit fait également office d'organe de révision pour les comptes annuels et consolidés de l'établissement financier.